

MISE EN PLACE DU REFERENT COVID

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Être capable d'appliquer le protocole national pour la santé et la sécurité des salariés en entreprise.
PUBLIC CONCERNE	Toute personne chargée de coordonner et/ou suivre les mesures de prévention adaptées vis-à-vis du risque COVID 19, hors activité BTP
PRÉREQUIS	✓ Aucun prérequis
MODALITES D'ORGANISATION : DUREE DE LA FORMATION EFFECTIF DELAI D'ACCES	Durée : 3 heures, 9h00 – 12h00 ou 14h00 – 17h00 Effectif : de 1 à 5 personnes Délai d'accès : 24 heures minimum
LIEU DE FORMATION	MAGER PRO – 1 Impasse du Marraud – 10600 Barberey-Saint-Sulpice MAGER PRO – 6 rue Rieg – ZI Farman – 51100 REIMS OU Chez le client
MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exposés et documentation ✓ Cas pratiques
PROFIL DU/DES FORMATEUR(S)	Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations, et sont rattachés à un organisme de formation habilité. Le formateur est désigné en fonction des plannings.
MOYENS TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Salle, ✓ Support informatique, ...
MODALITES D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Évaluation : En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires. ✓ Une attestation de fin de formation sera délivrée à chaque stagiaire ayant suivi la formation de manière active.
TARIF	Nous consulter
ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES	Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.
CONTACT	✓ Service administratif : 03.25.73.58.85

LE REFERENT COVID

Le Référent Covid-19 est obligatoire dans toutes les entreprises

Le 24 juin dernier, le gouvernement a annoncé la phase 3 du déconfinement et la mise en place d'un nouveau protocole sanitaire dans les entreprises. Parmi les mesures, la nécessaire nomination d'un référent Covid dans toutes les entreprises.

CONTENU DE LA FORMATION



Les objectifs du référent Covid en entreprise sont :

- Il est en charge de la sécurité sanitaire des salariés.
- Il doit veiller au respect des gestes barrière au travail et des protocoles mis en place au sein de la société.
- Il est l'interlocuteur privilégié des salariés sur les thématiques sanitaires, en coopération avec les ressources humaines, les membres du CSE, le service de santé au travail.

PROGRAMME

- **Etat des lieux des connaissances du risque COVID 19**
 - LE VIRUS SARS-COV-2 Présentation du virus
 - Symptômes connus de la maladie
- **Le Cadre d'Intervention**
 - Appliquer la procédure en cas de personne présentant des symptômes
 - Le poste de travail
- **Le Plan de Continuité d'Activité (PRA)**
 - Rôles et obligations
 - Exigences préalables
 - Consignes générales
- **Surveillance et rôle du correspondant COVID 19**
- **Les mesures de prévention et de protection individuelle ou collective :**
 - Les gestes barrières
 - Le lavage des mains
 - La protection des voies respiratoires
 - Etat de santé des salariés
 - Personnes présentant des symptômes sur le lieu de travail